



rien ne se perd, tout se transmet.

CONCOURS

Participez et tentez de remporter
un coffret exclusif QED Virtus !



SOLIDARITÉ



PARTAGE



SECONDE VIE

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« Mon Grand Tri QED Virtus » · #MonGrandTriQEDVirtus · du 3 au 16 novembre 2026

COMMENT PARTICIPER ?

1. Publiez une annonce de vente ou de don sur qedvirtus.com.
2. Sur le site, cliquez sur « Nous contacter ».
3. Envoyez simplement : « JE PARTICIPE ».

Et c'est tout !



L'envoi de ce message vaut demande de participation et acceptation du présent règlement.

Article 1 — Organisation

Le jeu-concours promotionnel gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Mon Grand Tri QED Virtus » (ci-après le « Jeu ») est organisé par la SASU QED Virtus, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 5 000 €, immatriculée au RCS de Pontoise sous le numéro SIREN 940 624 737, dont le siège social est situé 1 allée de Chantilly, 95160 Montmorency (ci-après l'« Organisateur »).

Site : <https://qedvirtus.com> — Contact : contact@qedvirtus.com.

Article 2 — Dates et territoire

Le Jeu est ouvert aux participations du mardi 3 novembre 2026 à 12 h 30 au lundi 16 novembre 2026 à 23 h 59 inclus (heure de Paris). Le tirage au sort est prévu le mardi 17 novembre 2026. Les annonces et messages de participation doivent respecter ces dates.

Le Jeu est ouvert en France métropolitaine, Corse comprise. Le lot sera expédié uniquement sur ce territoire.

Article 3 — Conditions de participation

Peuvent participer les utilisateurs majeurs (18 ans révolus) ayant un compte valide sur QED Virtus et résidant en France métropolitaine (Corse comprise), qu'ils agissent comme particuliers, aidants ou professionnels. Les personnes morales disposant d'un compte professionnel peuvent participer par l'intermédiaire d'un représentant majeur habilité et avoir une adresse de livraison dans le territoire prévu.

Sont exclues les personnes prenant directement part à l'organisation ou au tirage au sort du Jeu, ainsi que les membres de leur foyer. Une seule participation par personne physique ou morale est admise, quel que soit le nombre d'annonces publiées ou de messages envoyés.

Article 4 — Modalités de participation

Pour participer, il faut, pendant la période du Jeu : **1.** publier sur <https://qedvirtus.com> une annonce réelle de vente ou de don, conforme aux catégories autorisées ainsi qu'aux CGU et CGV de la plateforme ; **2.** sur le site, ouvrir la rubrique « Nous contacter » et écrire simplement « **JE PARTICIPE** » dans le champ « Message » du formulaire.

Le formulaire doit être transmis au plus tard le 16 novembre 2026 à 23 h 59 (heure de Paris). Les coordonnées électroniques renseignées dans le formulaire doivent correspondre à celles du compte QED Virtus ayant publié l'annonce. Le message « JE PARTICIPE » suffit pour demander la participation au Jeu.

La publication d'une annonce seule ne constitue pas une participation. **L'envoi du message « JE PARTICIPE » vaut demande volontaire de participation, déclaration du respect des conditions d'éligibilité et acceptation du présent règlement**, rendu accessible avant l'envoi.

Les annonces publiées doivent être authentiques, suffisamment détaillées et concerner des objets effectivement proposés dans le respect des règles du site. Une annonce frauduleuse, fictive ou interdite ne peut être retenue. Une annonce valablement publiée puis retirée parce que l'objet a été vendu ou donné pendant le Jeu peut rester admissible si l'Organisateur peut vérifier sa publication dans la période.

Article 5 — Gratuité et égalité des chances

Le Jeu est gratuit et sans obligation d'achat, de vente effectivement conclue, de don effectivement remis, d'abonnement payant ou de souscription à une option payante. La création d'un compte sur QED Virtus est gratuite. Les éventuelles procédures ordinaires de vérification d'identité de la plateforme restent applicables uniquement lorsqu'elles sont requises pour le service utilisé ; la participation au Jeu n'impose aucune vérification supplémentaire.

Une seule chance de gagner est attribuée par participant éligible. Plusieurs annonces ou plusieurs messages « JE PARTICIPE » n'augmentent pas les chances de gain. Aucun « J'aime », partage, abonnement, commentaire ou identification d'un ami sur les réseaux sociaux n'est exigé.

Article 6 — Vérification des participations

Après la clôture, l'Organisateur vérifiera les demandes de participation reçues dans les délais, l'existence d'un compte éligible, la publication d'au moins une annonce recevable pendant le Jeu et le respect des présentes conditions. L'identification se fait à partir des coordonnées reçues dans « Nous contacter » et des données de compte déjà disponibles pour l'administration de la plateforme.

Une participation manifestement irrégulière ou impossible à rattacher à une annonce éligible peut être écartée après vérification objective. L'Organisateur peut contacter le participant pour préciser une information de compte utile à cette vérification. Il conserve un relevé des participations valides et du tirage au sort.

Article 7 — Tirage au sort et désignation du gagnant

Un (1) gagnant sera désigné par tirage au sort aléatoire le 17 novembre 2026 parmi toutes les participations valides. Deux suppléants pourront être tirés simultanément, dans un ordre déterminé, en cas de désistement, d'inéligibilité ou d'absence de réponse du gagnant.

Le gagnant sera contacté par courrier électronique, au plus tard le 19 novembre 2026. Il disposera de sept (7) jours calendaires à compter de l'envoi de ce message pour répondre et communiquer les seules coordonnées nécessaires à l'expédition du lot. À défaut, le premier suppléant, puis le second, pourront être contactés dans les mêmes conditions. Le nom du gagnant ne sera communiqué publiquement qu'avec son accord.

Article 8 — Lot et remise

Le Jeu donne lieu à l'attribution d'un seul coffret QED Virtus comprenant : **un tote bag noir QED Virtus, un mug personnalisé blanc avec intérieur et anse bleus, un stylo noir QED Virtus, un autocollant rond QED Virtus et un carnet noir personnalisé QED Virtus avec inscriptions dorées**. La composition annoncée constitue le lot remis au gagnant.

Le lot n'est ni échangeable contre de l'argent, ni remboursable. En cas d'indisponibilité imprévisible d'un élément, l'Organisateur pourra le remplacer par un article de nature et de qualité au moins équivalentes, sans réduire l'intérêt du lot. Les frais d'expédition vers la France métropolitaine, Corse comprise, seront pris en charge par QED Virtus. La livraison est prévue, à titre indicatif, dans les trente (30) jours suivant la réception des informations nécessaires.

Article 9 — Fraudes, incidents et force majeure

Toute tentative de fraude ou de manipulation des participations peut entraîner une exclusion motivée par des éléments objectifs. En cas d'incident technique majeur ou de force majeure empêchant le déroulement normal du Jeu, l'Organisateur pourra adapter les modalités strictement nécessaires pour assurer une participation équitable, et en informera les participants par les mêmes canaux que ceux utilisés pour annoncer le Jeu, dans le respect de leurs droits légaux.

Article 10 — Protection des données personnelles (RGPD)

QED Virtus, responsable du traitement, utilise pour ce Jeu les données strictement nécessaires : nom et prénom ou dénomination du compte, adresse e-mail transmise via « Nous contacter », identifiant de compte, statut et date des annonces, éléments de vérification de l'éligibilité et résultat du tirage ; pour le gagnant uniquement, coordonnées de livraison. Elles sont utilisées afin de recevoir les demandes, vérifier les participations, organiser le tirage et remettre le lot.

Le traitement repose principalement sur l'exécution des conditions du Jeu acceptées à la demande du participant (article 6, paragraphe 1, b du RGPD), et, pour la sécurité et la prévention des fraudes, sur l'intérêt légitime proportionné de l'Organisateur (article 6, paragraphe 1, f). Les données ne sont accessibles qu'aux personnes habilitées et, pour la livraison, au transporteur concerné.

Les données propres au Jeu sont conservées pendant le temps nécessaire à son déroulement puis supprimées dans les trois (3) mois suivant la remise effective du lot, sauf nécessité justifiée de conservation plus longue au titre d'une obligation légale, d'un contrôle ou d'un litige. Les données liées aux comptes et annonces restent régies par la politique générale de confidentialité du site.

Participer au Jeu ne vaut pas inscription à une newsletter et n'autorise aucune prospection commerciale. Les participants disposent, dans les conditions légales, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition. Ils peuvent contacter contact@qedvirtus.com ou écrire à SASU QED Virtus, 1 allée de Chantilly, 95160 Montmorency, et saisir la CNIL en cas de réclamation. Politique de confidentialité : <https://qedvirtus.com/politique-de-confidentialite/>.

Article 11 — Réseaux sociaux

Le Jeu est organisé par QED Virtus sur sa plateforme. Facebook, Instagram, LinkedIn et TikTok ne le parrainent, ne l'approuvent, ne l'administrent et n'y sont pas associés. Dans les limites autorisées par la loi, les participants dégagent ces réseaux sociaux de toute responsabilité relative à l'organisation du Jeu ou à la remise du lot. L'utilisation de ces réseaux sociaux n'est pas une condition de participation.

Article 12 — Réclamations, médiation et droit applicable

Le règlement est librement accessible sur le site et depuis les communications annonçant le Jeu. Toute question ou réclamation doit d'abord être adressée à contact@qedvirtus.com. Le règlement et le Jeu sont soumis au droit français, sans préjudice des droits d'ordre public du participant.

En cas de litige de consommation non résolu après réclamation écrite et relevant de sa compétence, le consommateur peut solliciter gratuitement le médiateur de la consommation Avenir Conso (anciennement AME Conso), 197 boulevard Saint-Germain, 75007 Paris — www.avenir-conso.com — sous réserve des conditions légales de recevabilité et de la convention de médiation applicable à QED Virtus. Les participants conservent le droit de saisir les tribunaux compétents.

Article 13 — Acceptation et version du règlement

Le fait d'envoyer « JE PARTICIPE » par la rubrique « Nous contacter » pour demander l'inscription au Jeu vaut acceptation pleine et entière du présent règlement, porté à la connaissance du participant préalablement à cet envoi. La version publiée au lancement du Jeu, comprenant les modalités de participation et la description du lot, est la version applicable. Toute modification imposée par la loi ou un événement exceptionnel ne saurait porter atteinte aux droits acquis des participants et sera portée à leur connaissance.